MAES
ENERGY & MOBILITY

Maes nv
Reedonk 12
B-2880 Bornem

+32 (0)3 889 89 89
info@maesmobility.be
maesmobility.be

BTW: BE 0429.995.654
RPR Mechelen
KBC BE86 4177 0512 0150

ACCORD POUR LE REMPLISSAGE D'UNE CITERNE PRIVÉE DE MAZOUT < 6.000 LITRES EN RÉGION FLAMANDE EN L'ABSENCE DU CLIENT

Afin que la livraison s'effectue dans les meilleures conditions de sécurité, les accords suivants doivent être conclus :

- La quantité commandée par le client ne doit pas conduire à un remplissage excessif du réservoir ; par conséquent, lors de la commande, le client doit tenir compte à la fois de la quantité de carburant encore présente dans le réservoir et de la capacité totale de stockage du réservoir.
- Le client veille à ce que l'installation de stockage soit toujours en bon état de fonctionnement et d'entretien et réponde aux exigences légales. En particulier, le client veille à éviter toute pollution de l'environnement.
- Si le réservoir est enterré ou non accessible, le client doit faire effectuer l'inspection mentionnée à l'article 6.5.5.3 du Vlarem II par un technicien agréé au moins tous les 5 ans. Si, à la suite de ce contrôle périodique, une plaque de marquage orange ou rouge a été apposée, le client en informe immédiatement le distributeur de carburant. Le client veille à ce que l'installation de stockage soit toujours en bon état de fonctionnement et d'entretien et réponde aux exigences légales. En particulier, le client veille à éviter toute pollution de l'environnement.
- Si la présence d'une deuxième personne (en plus du chauffeur du camion-citerne fournisseur) lors de la livraison est appropriée - par exemple lorsque le réservoir est uniquement équipé d'un sifflet en tant que système de protection contre le débordement qui ne peut toutefois pas être entendu depuis l'endroit où le pistolet de remplissage est connecté au réservoir ou en raison des conditions de circulation - le client l'indiquera explicitement au moment de la commande et, s'il ne peut pas être présent lui-même, désignera une troisième personne pour assister à l'opération de livraison afin qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions et de manière plus sûre.
- Le débit de livraison tient compte du volume à livrer, de la capacité de stockage encore disponible et des circonstances concrètes. Le débit de livraison ne peut en aucun cas dépasser 450 l/minute.
- Le client veille à ce que les chiens errants soient attachés de manière à ce qu'ils ne puissent pas gêner le conducteur du camion-citerne ou s'éloigner de lui pendant la livraison.
- Le chauffeur du camion-citerne fournisseur doit tenir compte des éventuelles instructions supplémentaires figurant sur le bon de livraison communiqué par le client.
- Si des défauts sont constatés dans le réservoir ou son équipement qui pourraient donner lieu à une contamination du sol, le distributeur de carburant se réserve le droit de ne pas remplir le réservoir. Dans ce cas, il en informera immédiatement le client afin de trouver ensemble une solution.
- Le conducteur du camion-citerne fournisseur restera au pistolet de remplissage pendant l'opération de remplissage afin de pouvoir prendre des mesures immédiates en cas d'incident.

Maes nv
Reedonk 12
B-2880 Bornem

+32 (0)3 889 89 89
info@maesmobility.be
maesmobility.be

BTW: BE 0429.995.654
RPR Mechelen
KBC BE86 4177 0512 0150

- Tout incident survenant au cours de l'opération de remplissage sera immédiatement signalé au client par le distributeur de carburant. Le distributeur de carburant prendra les mesures urgentes nécessaires pour minimiser les conséquences de l'incident.
- Après avoir terminé l'opération de remplissage, le conducteur laissera le site de livraison dans l'état où il l'a trouvé.